



COMMUNIQUÉ

« Journée Nationale Travail et Handicap »

FORCE OUVRIERE organise sa 19ème « Journée Nationale Travail et Handicap » le mardi 18 décembre 2018 de 9 h 00 à 17 h 00 aux Salons de l'Aveyron à Paris.

Elle sera axée sur :

L'ACTION DU SYNDICAT EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

- L'accompagnement et la défense des salariés handicapés ou qui le deviennent (maintien dans l'emploi, reclassement, inaptitude, retraite, modalités de travail ...)
- Le rôle des IRP notamment l'action en SSCT : prévention des situations de handicap, amélioration des conditions de travail, avis sur les reclassements ...
- Les négociations sur le sujet spécifique, mais aussi la prise en compte de cette thématique dans toutes les autres négociations (GPEC, formation, congés, actions sociales et culturelles ...)
- Montrer comment FO peut faire progresser le sujet dans les entreprises et dans tous les endroits où le syndicat est présent : dans les instances dédiées (CDAPH, CDCA, PRITH) mais aussi dans les instances qui doivent intégrer cette thématique de manière naturelle (CREFOP).

La parole sera donnée aux militants FO qui viendront témoigner et présenter leurs actions, ainsi qu'aux Secrétaires confédéraux. Interviendront également des professionnels et institutionnels (médecins, Agefiph, Défenseur des Droits, CNCPH).

Le programme sera publié dans les prochains jours.

Paris, le 29 novembre 2018

Contact :

Anne BALTAZAR

Conseillère confédérale en charge du handicap

abaltazar@force-ouvriere.fr

01.40.52.85.59

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

141 avenue du Maine – 75680 PARIS CEDEX 14 - Tel : 01 40 52 82 00

Siret : 784 578 247 00040 – Code APE 9420Z

19^{ème} Journée Nationale Travail et Handicap

FO

Lieu de l'évènement : SALONS DE L'AVEYRON
17 rue de l'Aubrac - 75012 PARIS

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIERE
Handicap

Anne BALTAZAR - Conseillère confédérale
auprès du Secrétaire Général, en charge du handicap
141 avenue du Maine - 75014 PARIS
Tél : 01.40.52.85.59 - <http://handicap.force-ouvriere.org>



FO

TRAVAILLER À L'ÉGALITÉ
POUR CEUX QUI VIVENT
AVEC UNE DIFFÉRENCE

18 Décembre 2018 - PARIS
PROGRAMME

EN PARTENARIAT AVEC:

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

« L'ACTION DU SYNDICAT EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP »

8h30 à 9h15 : Accueil des participants / intervenants

9h15 à 9h30 : Ouverture de la journée par Yves VEYRIER,
Secrétaire Général Force Ouvrière

9h30 à 12h30 :

L'APPORT DU SYNDICAT

Estelle BOUBAULT - UDFO DEUX-SÈVRES - Télé gestionnaire Inter Mutuelles Habitat

LE HANDICAP DANS LA PRATIQUE SYNDICALE

Monique SURROCA - UDFO RHÔNE

LA MOBILISATION DU MONDE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Hugues DEFOY - AGEFIPH - Directeur de la Mobilisation du Monde Economique et Social

FEMMES HANDICAPÉES - DISCRIMINATIONS - AIDANTS

Béatrice CLICQ - CONFÉDÉRATION FO - Secrétaire Confédérale

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Docteur Etienne MOULIN - UDFO TARN

LA PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

Serge LEGAGNOA - CONFÉDÉRATION FO - Secrétaire Confédéral

LE CHSCT ET LES RELATIONS SYNDICAT/DIRECTION

Docteur Anne PREYSSAS-ROUSSEAU - Médecin coordinateur régional Ministère des Finances

Sébastien LIÈVRE - FO FINANCES VENDÉE

LES NÉGOCIATIONS

Karen GOURNAY - CONFÉDÉRATION FO - Secrétaire Confédérale

Jean-Christophe DALESSIO - Négociateur accord handicap - FO COM

LE RÔLE DU SYNDICAT À LA CDAPH

Frédéric MASSÉ - UDFO HAUTS de SEINE - Référent Handicap

Présentation du dispositif « OASIS HANDICAP »

Marie MAAS - Responsable projets Association OETH

12h30 à 14h00 : Déjeuner sur place

14h15 à 14h30 : Dominique GILLOT - Présidente du CNCPH

14h30 à 14h45 : Patrick GOHET - Adjoint du Défenseur des Droits

14h45 à 16h15 :

HANDICAP, EMPLOI ET FORMATION AU CNEFOP ET DANS LES CREFOP

Michel BEAUGAS - CONFÉDÉRATION FO - Secrétaire Confédéral (*sous réserve*)

Odile FRÉMIN - UDFO SEINE

LA FORMATION HANDICAP DU CDCA

Thierry LANGLOIS - Membre FO CNCPH

Philippe MASSÉ - FO DÉFENSE - UDFO ILLE-ET-VILAINE - Référent Handicap

ACTIONS FÉDÉRALES SECTEUR PUBLIC

Françoise GAUCHET - FO FINANCES - Secrétaire Générale Adjointe

ACTIONS FÉDÉRALES SECTEUR PRIVÉ

Lionel BELLOTTI - Secrétaire Fédéral - FO MÉTAUX

Josette RAYNAUD - FO Airbus

Jean-Paul DELAHAIE - Secrétaire USM-FO Nord

ACTIONS DÉPARTEMENTALES

Christiane HEINTZ - Secrétaire Générale - UDFO BAS-RHIN

TÉMOIGNAGE HANDICAP INVISIBLE

Nathalie DURAND-PRINBORGNE - UDFO LOIRE-ATLANTIQUE - FO Les chantiers de l'Atlantique

PÔLE EMPLOI : ACCOMPAGNER AUTREMENT LE DEMANDEUR D'EMPLOI EN SITUATION DE HANDICAP

Éric BRICAUD-RAGOT - Conseiller Pôle emploi - UDFO PYRÉNÉES ORIENTALES

16h15 à 16h30 : Clôture de la journée par Anne BALTAZAR,
Conseillère confédérale auprès du Secrétaire Général,
en charge du handicap



DOSSIER PRESSE
19^{ème} Journée Nationale
Travail et Handicap
18 décembre 2018



FO

**TRAVAILLER À L'ÉGALITÉ
POUR CEUX QUI VIVENT
AVEC UNE DIFFÉRENCE**

EN PARTENARIAT AVEC:

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



Journée Nationale Travail et Handicap (JNTH) 2018

18 décembre 2018

Notre dernier Congrès confédéral a réaffirmé son attachement à la problématique des travailleurs handicapés et encouragé les actions confédérales de formation et de sensibilisation en faveur de l'insertion et du maintien des travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail.

Pour Force Ouvrière, l'action syndicale doit prendre en compte cette question dans toutes ses dimensions, que ce soit par la négociation, l'action en Conseil Social et Economique (CSE) / Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), l'accompagnement de salariés handicapés, mais aussi dans toutes les instances où le syndicat peut agir sur les questions d'emploi, de travail, de formation et d'orientation.

La journée du 18 décembre a pour ambition d'exposer et encourager les actions syndicales développées par Force Ouvrière en matière d'emploi des personnes en situation de handicap.

Pour la Confédération, le développement de ces actions répond à des objectifs tant revendicatifs que stratégiques.

NOS OBJECTIFS REVENDICATIFS

- ✓ **Défendre les salariés handicapés individuellement et collectivement**
- ✓ **Faire aboutir les revendications à tous les niveaux de l'organisation**

Ces objectifs revendicatifs sont naturellement issus de la **résolution du congrès confédéral** d'avril 2018 (extrait « travailleurs en situation de handicap » de la résolution sociale en annexe 1).

Cette résolution est reprise et développée sous forme de **plateforme revendicative FO** (annexe 2).

NOS OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ **Mobiliser la Confédération pour faire progresser et développer FO**
- ✓ **Accroître la visibilité de FO sur le sujet**

La JNTH est une journée d'information, de sensibilisation et de revendication, qui réunit chaque année environ 400 participants : responsables des structures FO (Unions Départementales et Fédérations), mandatés FO sur le Handicap, ainsi que des intervenants et invités du monde du Handicap au niveau national (institutionnels, professionnels, associations, intervenants extérieurs ...)



Service de presse

COMMUNIQUÉ
« Journée Nationale Travail et Handicap »

FORCE OUVRIERE organise sa 19ème « Journée Nationale Travail et Handicap » le mardi 18 décembre 2018 de 9 h 00 à 17 h 00 aux Salons de l'Aveyron à Paris.

Elle sera axée sur :

L'ACTION DU SYNDICAT EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

L'accompagnement et la défense des salariés handicapés ou qui le deviennent (maintien dans l'emploi, reclassement, inaptitude, retraite, modalités de travail ...)

Le rôle des IRP notamment l'action en SSCT : prévention des situations de handicap, amélioration des conditions de travail, avis sur les reclassements ...

Les négociations sur le sujet spécifique, mais aussi la prise en compte de cette thématique dans toutes les autres négociations (GPEC, formation, congés, actions sociales et culturelles ...)

Montrer comment FO peut faire progresser le sujet dans les entreprises et dans tous les endroits où le syndicat est présent : dans les instances dédiées (CDAPH, CDCA, PRITH) mais aussi dans les instances qui doivent intégrer cette thématique de manière naturelle (CREFOP).

La parole sera donnée aux militants FO qui viendront témoigner et présenter leurs actions, ainsi qu'aux Secrétaires confédéraux. Interviendront également des professionnels et institutionnels (médecins, Agefiph, Défenseur des Droits, CNCPH).

Le programme sera publié dans les prochains jours.

Paris, le 29 novembre 2018

Contact :

Anne BALTAZAR

Conseillère confédérale en charge du handicap

abaltazar@force-ouvriere.fr

[01.40.52.85.59](tel:01.40.52.85.59)

19^{ème} Journée Nationale Travail et Handicap

FO



FO
TRAVAILLER À L'ÉGALITÉ
POUR CEUX QUI VIVENT
AVEC UNE DIFFÉRENCE

Lieu de l'évènement : SALONS DE L'AVEYRON
17 rue de l'Aubrac - 75012 PARIS

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIERE
Handicap

Anne BALTAZAR - Conseillère confédérale
auprès du Secrétaire Général, en charge du handicap
141 avenue du Maine - 75014 PARIS
Tél : 01.40.52.85.59 - <http://handicap.force-ouvriere.org>

Impression : 011 45 35 11 00

18 Décembre 2018 - PARIS
PROGRAMME

EN PARTENARIAT AVEC:  agefiph
Association Française
pour l'Égalité
Territoriale

« L'ACTION DU SYNDICAT EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP »

8h30 à 9h15 : Accueil des participants / intervenants

9h15 à 9h30 : Ouverture de la journée par Yves VEYRIER,
Secrétaire Général Force Ouvrière

9h30 à 12h30 :

L'APPORT DU SYNDICAT

Estelle BOUBAULT - UDFO DEUX-SÈVRES - Télé gestionnaire Inter Mutuelles Habitat

LE HANDICAP DANS LA PRATIQUE SYNDICALE

Monique SURROCA - UDFO RHÔNE

LA MOBILISATION DU MONDE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Hugues DEFOY - AGEFIPH - Directeur de la Mobilisation du Monde Economique et Social

FEMMES HANDICAPÉES - DISCRIMINATIONS - AIDANTS

Béatrice CLICQ - CONFÉDÉRATION FO - Secrétaire Confédérale

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Docteur Etienne MOULIN - UDFO TARN

LA PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

Serge LEGAGNOA - CONFÉDÉRATION FO - Secrétaire Confédérale

LE CHSCT ET LES RELATIONS SYNDICAT/DIRECTION

Docteur Anne PREYSSAS-ROUSSEAU - Médecin coordinateur régional Ministère des Finances
Sébastien LIÈVRE - FO FINANCES VENDÉE

LES NÉGOCIATIONS

Karen GOURNAY - CONFÉDÉRATION FO - Secrétaire Confédérale
Jean-Christophe DALESSIO - Négociateur accord handicap - FO COM

LE RÔLE DU SYNDICAT À LA CDAPH

Frédéric MASSÉ - UDFO HAUTS de SEINE - Référent Handicap

Présentation du dispositif « OASIS HANDICAP »

Marie MAAS - Responsable projets Association OETH

12h30 à 14h00 : Déjeuner sur place

14h15 à 14h30 : Dominique GILLOT - Présidente du CNCPH

14h30 à 14h45 : Patrick GOHET - Adjoint du Défenseur des Droits

14h45 à 16h15 :

HANDICAP, EMPLOI ET FORMATION AU CNEFOP ET DANS LES CREFOP

Michel BEAUGAS - CONFÉDÉRATION FO - Secrétaire Confédérale (sous réserve)
Odile FRÉMIN - UDFO SEINE

LA FORMATION HANDICAP DU CDCA

Thierry LANGLOIS - Membre FO CNCPH
Philippe MASSÉ - FO DÉFENSE - UDFO ILLE-ET-VILAINE - Référent Handicap

ACTIONS FÉDÉRALES SECTEUR PUBLIC

Françoise GAUCHET - FO FINANCES - Secrétaire Générale Adjointe

ACTIONS FÉDÉRALES SECTEUR PRIVÉ

Lionel BELLOTTI - Secrétaire Fédéral - FO MÉTAUX
Josette RAYNAUD - FO Airbus
Jean-Paul DELAHAIE - Secrétaire USM-FO Nord

ACTIONS DÉPARTEMENTALES

Christiane HEINTZ - Secrétaire Générale - UDFO BAS-RHIN

TÉMOIGNAGE HANDICAP INVISIBLE

Nathalie DURAND-PRINBORGNE - UDFO LOIRE-ATLANTIQUE - FO Les chantiers de l'Atlantique

PÔLE EMPLOI : ACCOMPAGNER AUTREMENT LE DEMANDEUR D'EMPLOI EN SITUATION DE HANDICAP

Éric BRICAUD-RAGOT - Conseiller Pôle emploi - UDFO PYRÉNÉES ORIENTALES

16h15 à 16h30 : Clôture de la journée par Anne BALTAZAR,
Conseillère confédérale auprès du Secrétaire Général,
en charge du handicap

A cette occasion sera distribué le nouveau dépliant FO

Quelques chiffres

- 1^{re} cause de discrimination
- 19 % taux de chômage
- 2,7 millions de français disposent d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) en 2015 dont 80% ont un handicap invisible
- Près de 500 000 sont demandeurs d'emplois en 2017
- 938 000 sont en emploi dont 70% dans le secteur privé

Allocations aux personnes handicapées

L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
1^{er} novembre 2018 : 860 € par mois, complément de ressources de l'AAH : 179,31 € par mois versé aux bénéficiaires de l'AAH (à taux plein) si leur handicap ne leur permet pas d'avoir un emploi.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
Accordée sans conditions de ressources à la personne handicapée qui présente une « difficulté absolue pour la réalisation d'une activité ou une difficulté grave pour la réalisation d'au moins deux activités ». Elle est calculée selon des modalités précises et versée par les Conseils Départementaux.

Vos outils

- Un site internet dédié <http://handicap.force-ouvriere.org>
- Un clip vidéo « Bienvenue dans le monde du travail y compris avec un handicap » épisode 17 : <https://www.force-ouvriere.fr/394>
- Un appui grâce aux référent-e-s Handicap dans vos Unions Départementales, vos Fédérations Nationales et à la Confédération
- Dix stages de formation par an « Travail et Handicap » en Unions Départementales

FO
TRAVAILLER À L'ÉGALITÉ POUR CEUX QUI VIVENT AVEC UNE DIFFÉRENCE

EN PARTENARIAT AVEC agefiph

FO
Confédération Générale du Travail
FORCE OUVRIÈRE
- Handicap -
141 av. du Maine - 75680 PARIS cedex 14
Tél. 01 40 52 85 59
abaltazar@force-ouvriere.fr
www.force-ouvriere.fr

TRAVAIL ET HANDICAP
- L'ESSENTIEL -

FO Novembre 2018

2 dates à retenir

Loi du 10 juillet 1987
Instauration d'une obligation d'emploi de 6% dans les entreprises de 20 salariés et plus.

Loi du 11 février 2005
1. Définition du Handicap « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

2. Instauration du droit à la compensation.

3. Création des MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) et des CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (en remplacement des COTOREP).

Droits des travailleurs handicapés

Force Ouvrière est attachée au principe suivant :

- le droit commun autant que possible
- les actions spécifiques en tant que de besoin.

Obligations de l'employeur

- Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés - OETH (art. L.5212-2 CT)
- Déclaration de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (art. L.5212-5 CT)
- Contribution annuelle (art. L.5212-10 CT)
- Pénalité (art. L.5212-12 CT)

Force Ouvrière agit...

...pour accompagner et conseiller les salariés handicapés dans l'emploi
Reconnaissance administrative du handicap, demande d'AAH et de PCH : MDPH : www.mdpf.fr

Accès et maintien dans l'emploi
Cap emploi : www.cheops-ops.org/cap-emploi

Compensation du Handicap, actions et formations spécifiques (secteur privé)
AGEFIPH : www.agefiph.fr

Aménagements particuliers
Médecin du travail ou Service de Santé au Travail

Réclamations
Délégué du Personnel

...pour porter ses revendications

- au CHSCT ou à la future instance pour améliorer les conditions de travail, favoriser le maintien dans l'emploi, prévenir les risques de désinsertion professionnelle
- dans la négociation d'entreprise, au-travers d'une négociation spécifique sur le handicap. Force Ouvrière préconise l'ouverture de négociations dans toutes les entreprises

...pour faire avancer la question de l'emploi des travailleurs handicapés dans les différentes instances

- CDCA - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
- CREFOP - Conseil Régional de l'emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
- CROCT - Conseil Régional d'Orientation des Conditions de Travail
- PRITH - Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés

Plateforme revendicative Force Ouvrière

Obtenir une négociation interprofessionnelle sur l'emploi des personnes handicapées.

Diviser par 2 le nombre de chômeurs handicapés.

Éviter la désinsertion professionnelle due à la survenance ou l'aggravation du handicap.

Renforcer la médecine du travail.

Renforcer les effectifs et les moyens des MDPH.

Améliorer l'accessibilité des lieux de travail et des outils de travail.

Améliorer le droit et les modalités de retraite des travailleurs handicapés.

Revaloriser le montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) à la valeur du SMIC.

Veiller à ce que les droits des travailleurs handicapés ne soient pas oubliés dans les différentes négociations.

Renforcer la négociation d'accords spécifiques sur le thème du Handicap.

Renforcer la négociation, le contenu et le suivi des accords Handicap.

Sécuriser l'Agefiph et son modèle paritaire spécifique.

Pour FORCE OUVRIÈRE les avancées obtenues en matière de handicap sont porteuses de progrès social pour tous.

FO

FO

ANNEXE 1

RESOLUTION SOCIALE CONGRES DE LILLE AVRIL 2018

TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Le Congrès déplore que la situation des travailleurs handicapés ait peu évolué durant ces trois dernières années, et notamment que leur taux de chômage soit toujours le double de celui des travailleurs valides.

Le Congrès exige que l'accompagnement et l'orientation des demandeurs d'emploi handicapés soient améliorés notamment en précisant les critères **d'orientation** de Pôle Emploi et de Cap Emploi.

Le Congrès constate que l'obligation d'emploi de 6 % à la charge de l'employeur est loin d'être respectée. Il demande le **renforcement de cette obligation** d'emploi par les entreprises quelle que soit leur **taille**, par le recrutement **direct** de travailleurs handicapés et pour leur insertion durable dans l'emploi. Il revendique de plus, que les travailleurs en situation de handicap puissent bénéficier d'une **évolution professionnelle** à l'identique des autres salariés.

Le Congrès est favorable à une meilleure prise en charge par les entreprises des **aménagements adaptés** nécessaires à l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le Congrès revendique une meilleure **prévention de la désinsertion professionnelle** afin de réduire le nombre de licenciements pour inaptitude. Le Congrès est favorable à des actions plus précoces et plus nombreuses de la **médecine du travail et des organismes spécialisés, lors de la survenance ou de l'aggravation du handicap d'un salarié, afin d'assurer son maintien en emploi.**

Le Congrès exige le renforcement de la médecine du travail afin d'éviter la dégradation de l'état de santé au travail des salariés et notamment celle des salariés handicapés.

Le Congrès dénonce avec fermeté les reports successifs de l'obligation de mise en accessibilité des locaux publics et privés et plus particulièrement des Établissements Recevant du Public.

Le Congrès exige la parution de l'arrêté relatif à la mise en conformité et à **l'accessibilité des lieux de travail existants. De même, l'accessibilité des outils de travail (logiciels, documents) doit être effective pour tous.**

Le Congrès soutient la mise en place du dispositif **d'emploi accompagné**. Un accompagnement de ce type est nécessaire pour permettre une insertion durable en milieu ordinaire du travail dans certaines situations comme la sortie de certains jeunes handicapés du milieu éducatif vers l'entreprise classique.

Le Congrès exige des moyens pour **l'inclusion scolaire** des jeunes en situation de handicap afin de favoriser leur insertion professionnelle (professionnalisation et fonctionnarisation des accompagnants, formation des enseignants et des équipes enseignantes, aménagement des établissements), lorsque l'inclusion est adaptée à la nature et au degré du handicap de l'enfant.

Pour le Congrès, **l'apprentissage** doit être soutenu et renforcé en faveur des personnes handicapées et notamment pour les jeunes en situation de handicap.

C'est pourquoi il est important de veiller à ce que les droits des travailleurs handicapés soient renforcés dans les différentes **négociations** dans les branches et les entreprises.

De plus, le Congrès revendique le renforcement de la négociation spécifique sur le Handicap.

Le Congrès demande la préservation d'un **contenu obligatoire pour les accords Handicap : plan de recrutement, plan de maintien notamment, ainsi qu'un objectif en termes de taux d'emploi, et un objectif en termes de recrutements.**

Le Congrès revendique la remise à plat du dispositif **d'agrément** des accords Handicap et notamment son caractère totalement exonératoire.

En effet, pour le Congrès, toutes les entreprises, qu'elles soient sous accord agréé ou non, doivent **participer financièrement** aux actions organisées au niveau interprofessionnel et dont elles bénéficient en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi (Cap Emploi-Sameth, emploi accompagné, offre de service Agefiph etc.).

Suite au décret n°2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif à la « Création du **Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie** » (fusion CDCPH/CODERPA), le Congrès s'insurge face au manque de moyens administratifs et financiers pénalisant de fait son bon fonctionnement.

Suite au décret n°2017-999 du 10 mai 2017 relatif « Aux droits à **retraite** des personnes handicapées », le Congrès exprime sa déception devant ses conditions trop restrictives.

Le Congrès continue à revendiquer une plus grande ouverture des conditions d'accès à la retraite anticipée des salariés et fonctionnaires handicapés, et en particulier la réintroduction du critère de **RQTH** (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) supprimé dans la loi Retraites n°2014-40 du 20 janvier 2014.

Le Congrès revendique la révision du montant de **l'AAH** (allocation adulte handicapé) à la hauteur du SMIC.

Le Congrès s'oppose à la remise en cause des dispositifs que sont **l'AGEFIPH et le FIPHFP** ainsi qu'à leur fusion et affirme son attachement au modèle paritaire spécifique de l'AGEFIPH ; il revendique sa pérennisation et le renforcement de son modèle.

Le Congrès dénonce les ponctions budgétaires de l'État de l'ordre de 87M€ chacun, qu'ont subi l'AGEFIPH et le FIPHFP de 2015 à 2017.

Le Congrès s'alarme de la situation de nombre **d'Entreprises Adaptées (EA) et d'Établissements et Services d'Aides par le Travail (ESAT)** dont le modèle économique est fragilisé par la concurrence mondiale. Il revendique l'augmentation de l'aide au poste pour les EA et le relèvement du financement public des ESAT.

Le Congrès revendique les moyens nécessaires aux **MDPH** pour rendre des avis dans des délais raisonnables ; par ailleurs le Congrès demande une plus grande homogénéité des décisions prises par les CDAPH sur le territoire.

Le Congrès prend acte de l'ouverture par le gouvernement d'une concertation relative à la réforme de la politique d'emploi des personnes handicapées, mais considère que les simplifications envisagées ne doivent pas entraîner une régression pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Pour le Congrès, la rénovation et le renforcement de la politique d'emploi des personnes en situation de handicap doivent se traduire par un effet positif pour l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes concernées.

Le Congrès revendique l'ouverture d'une **négociation nationale interprofessionnelle** sur l'emploi des personnes handicapées.

Le Congrès réaffirme son attachement à la problématique des travailleurs handicapés et encourage les actions confédérales de formation et de sensibilisation en faveur de l'insertion et du maintien des travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail.

ANNEXE 2

TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

PLATEFORME FO

Les organisations syndicales demandent une négociation nationale interprofessionnelle sur l'emploi des personnes handicapées.

CONSTAT		REVENDEICATIONS
Le taux de chômage est toujours le double de celui du tout public		L'accompagnement et l'orientation des demandeurs d'emploi handicapés doivent être améliorés notamment en précisant les critères d'orientation de Pôle Emploi et de Cap Emploi.
L'obligation d'emploi de 6 % est loin d'être respectée (4,4% en 2015 dans le secteur privé)		L'obligation d'emploi doit être renforcée pour les entreprises quelle que soit leur taille , par le recrutement direct de travailleurs handicapés et pour leur insertion durable dans l'emploi.
Les « aménagements raisonnables » sont mal appréhendés		Les aménagements adaptés nécessaires à l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap doivent être mieux prise en charge par les entreprises .
Les licenciements pour inaptitude sont trop nombreux et insuffisamment accompagnés		Obtenir une meilleure prévention de la désinsertion professionnelle par des actions plus précoces et plus nombreuses de la médecine du travail et des organismes spécialisés, lors de la survenance ou de l'aggravation du handicap d'un salarié, afin d'assurer son maintien en emploi.
Médecine du travail		Renforcer la médecine du travail afin d'éviter la dégradation de l'état de santé au travail des salariés et notamment celle des salariés handicapés.
Accessibilité		- L'arrêté relatif à la mise en conformité et à l'accessibilité des lieux de travail existants doit être publié et appliqué, - L'accessibilité des outils de travail (logiciels, documents) doit être effective pour tous.
Apprentissage		L'apprentissage doit être soutenu et renforcé en faveur des personnes handicapées et notamment pour les jeunes en situation de handicap.
Négociations de branche et d'entreprise	Sujet transversal	Les droits des travailleurs handicapés doivent être renforcés dans les différentes négociations dans les branches et les entreprises.
	Sujet spécifique	La négociation spécifique sur le Handicap doit être renforcée.

CONSTAT		REVENDEICATIONS
	Contenu	Un contenu obligatoire pour les accords Handicap doit être préservé : plan de recrutement, plan de maintien notamment, ainsi qu'un objectif en termes de taux d'emploi, et un objectif en termes de recrutements.
	Agrément	<p>- Remettre à plat le dispositif d'agrément des accords Handicap et notamment son caractère totalement exonérateur.</p> <p>- Toutes les entreprises, qu'elles soient sous accord agréé ou non, doivent participer financièrement aux actions organisées au niveau interprofessionnel et dont elles bénéficient en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi (Cap Emploi-Sameth, emploi accompagné, offre de service Agefiph etc.).</p>
CDCA		Obtenir des moyens administratifs et financiers pour leur fonctionnement.
Agefiph et FIPHFP		Sécuriser les dispositifs AGEFIPH et FIPHFP et le modèle paritaire spécifique de l'AGEFIPH.
EA ESAT		Sécuriser le modèle économique des EA ESAT fragilisés par la concurrence mondiale notamment par l'augmentation de l'aide au poste pour les EA et le relèvement du financement public des ESAT.
MDPH		Octroyer les moyens nécessaires aux MDPH pour rendre des avis dans des délais raisonnables et harmoniser les décisions prises par les CDAPH sur le territoire.
Retraite		Assouplir les conditions d'accès à la retraite pour les personnes handicapées et rétablir le critère de RQTH supprimé dans la loi Retraites n°2014-40.
AAH		Porter le montant de l'AAH à la hauteur du SMIC.
Pension d'invalidité		Maintenir le cumul possible avec la prime d'activité.
RQTH		<p>Faire figurer la mention du taux d'incapacité sur la notification RQTH</p> <p>Obtenir un titre unique de BOETH aligné sur la RQTH.</p>